

Libin, le 27 août 2019

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le collège,

Attendu qu'un camion de béton doit effectuer une livraison le jeudi 29 août 2019 entre 14h00 et 17h30 à la rue du commerce n° 28 à Libin,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Les deux places de parking devant la pharmacie sise rue du commerce à Libin seront inaccessibles le jeudi 29 août 2019 de 14h00 à 17h30 et le camion de béton est autorisé à stationner sur la voirie le temps de la livraison.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,



E.DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT

Commune de

6890 Libin

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be